

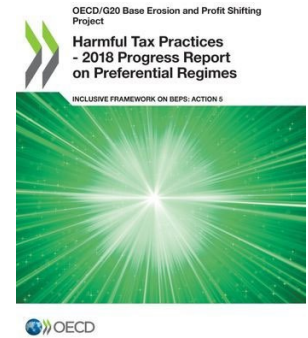
# Pratiques fiscales dommageables – Résultats des examens par les pairs

CADRE INCLUSIF SUR LE BEPS : ACTION 5

*Mise à jour (janvier 2022)*

Texte original du rapport disponible à l'adresse :

<http://www.oecd.org/fr/ctp/pratiques-fiscales-dommageables-rapport-d-etape-de-2018-sur-les-regimes-preferentiels-9789264311503-fr.htm>



## Introduction

Lors de sa réunion de novembre 2021, le FHTP a mis à jour les conclusions pour neuf régimes fiscaux préférentiels. Le Cadre inclusif sur le BEPS a approuvé ces résultats le 18 janvier 2022. Un résumé des nouveaux résultats est fourni ci-dessous.

## Nouveaux résultats concernant les régimes - Réunion de novembre 2021 du FHTP

Le tableau ci-après présente les nouveaux résultats de l'examen des régimes préférentiels effectué lors de la réunion de novembre 2021 du FHTP.

	Juridiction	Régime	Statut	Commentaires
1.	Albanie	Soutien à l'industrie (production/développement de logiciels)	En cours d'examen	En cours d'examen par le FHTP
2.	Costa Rica	Zone franche commerciale	En cours de modification	Les caractéristiques potentiellement dommageables donneront lieu à correction
3.	Hong Kong (Chine)	Taux d'imposition préférentiel au titre des intérêts reportés	Non dommageable	Nouveau régime, élaboré en conformité avec les standards du FHTP.
4.	Lituanie	Projets d'investissement à grande échelle	Régime ne relevant pas de la PI : hors périmètre	Aucun avantage au titre des revenus provenant d'activités géographiquement mobiles.
			Régime de PI : non dommageable <sup>1</sup>	Nouveau régime, élaboré en conformité avec les standards du FHTP
5.	Maurice	Fondations	Supprimé	Clauses de sauvegarde applicables jusqu'aux dates limites définies par le FHTP
6.	Maurice	Trusts	Supprimé	Clauses de sauvegarde applicables jusqu'aux dates limites définies par le FHTP
7.	Qatar	Exemptions et taux préférentiel dans le cadre du Qatar financial centre (QFC)	Non dommageable (modifié)	Introduction d'exigences en matière de substance (ne relevant pas de la PI) Pas de clauses de sauvegarde
8.	Qatar	Zone franche au sein du parc scientifique et technologique	Non dommageable (modifié)	Introduction d'exigences en matière de substance (approche du lien et ne relevant pas de la PI) Clauses de sauvegarde applicables jusqu'aux dates limites définies par le FHTP.
9.	Qatar	Zones franches	Non dommageable (modifié)	Introduction d'exigences en matière de substance (approche du lien et ne relevant pas de la PI) Clauses de sauvegarde applicables jusqu'aux dates limites définies par le FHTP.